

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DAC 377** Subvention à l'association Le Chœur des Polysons 19e.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Le Chœur des Polysons, 3, rue Botzaris à Paris 19e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Chœur des Polysons, 3 rue Botzaris (19<sup>e</sup>), pour le fonctionnement de ses activités. 2012\_02408 / X02304 - 4483.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.